

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

Parution d'Horizons 2015

Tendances de l'emploi territorial et politiques RH des collectivités territoriales et des EPCI

Le niveau de la masse salariale et les effectifs de la fonction publique territoriale sont régulièrement questionnés. Ce sont les maires et les présidents d'intercommunalité en tant qu'employeurs qui sont alors mis en cause. Or, au-delà de la seule question des effectifs, ce sont les politiques RH en général qui évoluent dans un contexte de diminution drastique des dotations de l'Etat et de réorganisation territoriale.

Aussi, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) publient **Horizons 2015**, en collaboration avec la Fédération nationale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG) et avec la participation du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Cette étude, qui s'appuie sur une enquête CSA réalisée auprès d'un échantillon représentatif de collectivités locales, a pour vocation de dégager des tendances sur les politiques de gestion des ressources humaines, d'orienter les débats et d'inviter à des travaux sur les attentes ainsi identifiées. Elle propose des éléments chiffrés fiables et récents, illustrant les politiques des ressources humaines des employeurs publics locaux. Elle s'articule en quatre axes : effectifs et recrutement, mutualisation, gestion des compétences et qualité de vie au travail et égalité professionnelle.

Les conclusions de l'étude démontrent que les employeurs publics locaux sont confrontés tout à la fois aux conséquences des décisions de l'État (baisse des dotations, réforme territoriale, évolutions statutaires, proliférations normatives) et à l'augmentation de la demande de services publics, conséquence de l'accroissement démographique.

75 % des répondants estiment que la baisse des dotations va toucher la politique RH de leur collectivité (89 % pour les communes de + de 3 500 habitants et 81 % pour les EPCI).

Les élus prennent leurs responsabilités dans leur rôle d'employeur en utilisant tous les leviers RH :

- **82% des répondants n'envisagent pas de recruter** (95% pour les communes de moins de 5 agents et 90% pour les communes de moins de 3500 habitants) ;
- **63 % des communes sont engagées dans une démarche de mutualisation** et 92 % d'entre elles le sont pour l'optimisation de l'organisation et la création de services ;
- **79 % des répondants veulent améliorer la formation**, 46 % des collectivités disposent d'un plan de formation, part qui atteint 91 % dans les collectivités et les EPCI employant + de 100 agents ;
- **70 % des répondants disposent de fiches de poste**, part qui atteint 98 % dans les collectivités et les EPCI qui emploient plus de 100 agents et plus.

Ces tendances traduisent une réelle dynamique et illustrent la responsabilité des employeurs publics territoriaux vis-à-vis de leurs agents et de leurs concitoyens.

Contacts presse :

AMF

Thomas Oberlé
01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

CNFPT

Claire Mordret
01 55 27 41 35
claire.mordret@cnfpt.fr